

## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 2170000: employes de casino**

En vigueur au 01/01/2014 (Dernière actualisation de la page 28/07/2015)

Il n'y a pas de barème sectoriel. Les documents concernant le champ de compétence et les autres données salariales sont consultables.